

Arrondissement de Bayeux  
Canton de Bayeux  
Mairie de Manvieux

**ARRÊTÉ MUNICIPAL**

portant sur les restrictions de circulation  
Route de Port-en-Bessin (RD 514) en  
raison de travaux d'installation d'un  
branchement individuel électrique

**Le Maire de la commune de MANVIEUX**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Voirie routière, et notamment l'article L113-1,

**Vu** les articles R44, R225 et R227 du Code de la Route,

**Vu** les restrictions de circulation et de stationnement dues aux travaux d'installation d'un branchement individuel neuf électrique au 15 Route de Port-en-Bessin,

**CONSIDÉRANT** qu'il relève de l'autorité municipale de réglementer la circulation et le stationnement,

**CONSIDÉRANT** la demande, en date du 7 février 2023, de l'entreprise SATO, ZI du Martray à Giberville (14730), en charge des travaux,

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire, pour les usagers et les personnels de l'entreprise SATO de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules sur la route de Port-en-Bessin en raison de l'installation d'un branchement individuel neuf électrique,

**ARRÊTE :**

**Article 1 :** Du 23 février 2023 à 8 h 00 à la fin des travaux (soit 25 jours calendaires), le stationnement est interdit, la chaussée rétrécie et la circulation des véhicules est assurée par feux alternés sur la route de Port-en-Bessin, au niveau du numéro 15.

**Article 2 :** L'entreprise SATO, en charge des travaux, assure la mise en place de la signalisation nécessaire.

**Article 3 :** Ces dispositions sont portées à la connaissance des usagers par l'affichage du présent arrêté.

**Article 4 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5 :** Ampliation du présent arrêté, qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, sera adressée à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Port-en-Bessin

Chargé, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Manvieux le 8 février 2023  
Le Maire, Patrice FOLLIOT

